



Tél. 04.50 73 00 16
Fax 04.50 73 07 29

ABONDANCE, le 02 mars 2026

ARRETE MUNICIPAL

Réglementation la circulation et du stationnement :
Route de Charmy l'Adroit du 09 mars 2026 au 23 mars 2026

N° 030 / 2026

Monsieur le Maire d'Abondance,

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la route et notamment les articles R.413-2, R.412-49, R.411-8 et R.411-5,
Vu les articles L.131-3, L.131-4 et L.184-13 du code des communes,
Vu l'article L.131-3 du code de la voirie routière,
Vu l'arrêté interministériel du 22 octobre 1963 modifié et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui les ont modifiés et complétés,
Vu la demande l'entreprise Electricité et TP Degenève – 285 route de Col de Terramont – 74470 LULLIN en date du 27 février 2026 ;
Considérant la nécessité de réglementer la circulation du lundi 09 mars 2026 eu lundi 23 mars 2026 la route de Charmy l'Adroit à hauteur du n°365 pour réaliser des travaux de : Travaux de terrassement et branchement ENEDIS pour M. POOLMANS.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du lundi 09 mars 2026 au lundi 23 mars 2026, la circulation de tous les véhicules empruntant la route de Charmy l'Adroit sera réglementée :

- Empiètement sur la chaussée avec la mise en place d'un alternat automatique,
- Le stationnement sera interdit au niveau du chantier sauf aux véhicules affectés au chantier,
- La vitesse sera limitée à 30k/heure.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire sera assurée par Electricité et TP Degenève; elle sera placée à tous les points stratégiques et y demeurera pendant toute la durée de la réglementation.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Major, commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Abondance,
- Monsieur le Chef de centre du Centre de secours d'Abondance,
- L'entreprise Electricité et TP Degenève,
- Aux services techniques de la commune d'Abondance,

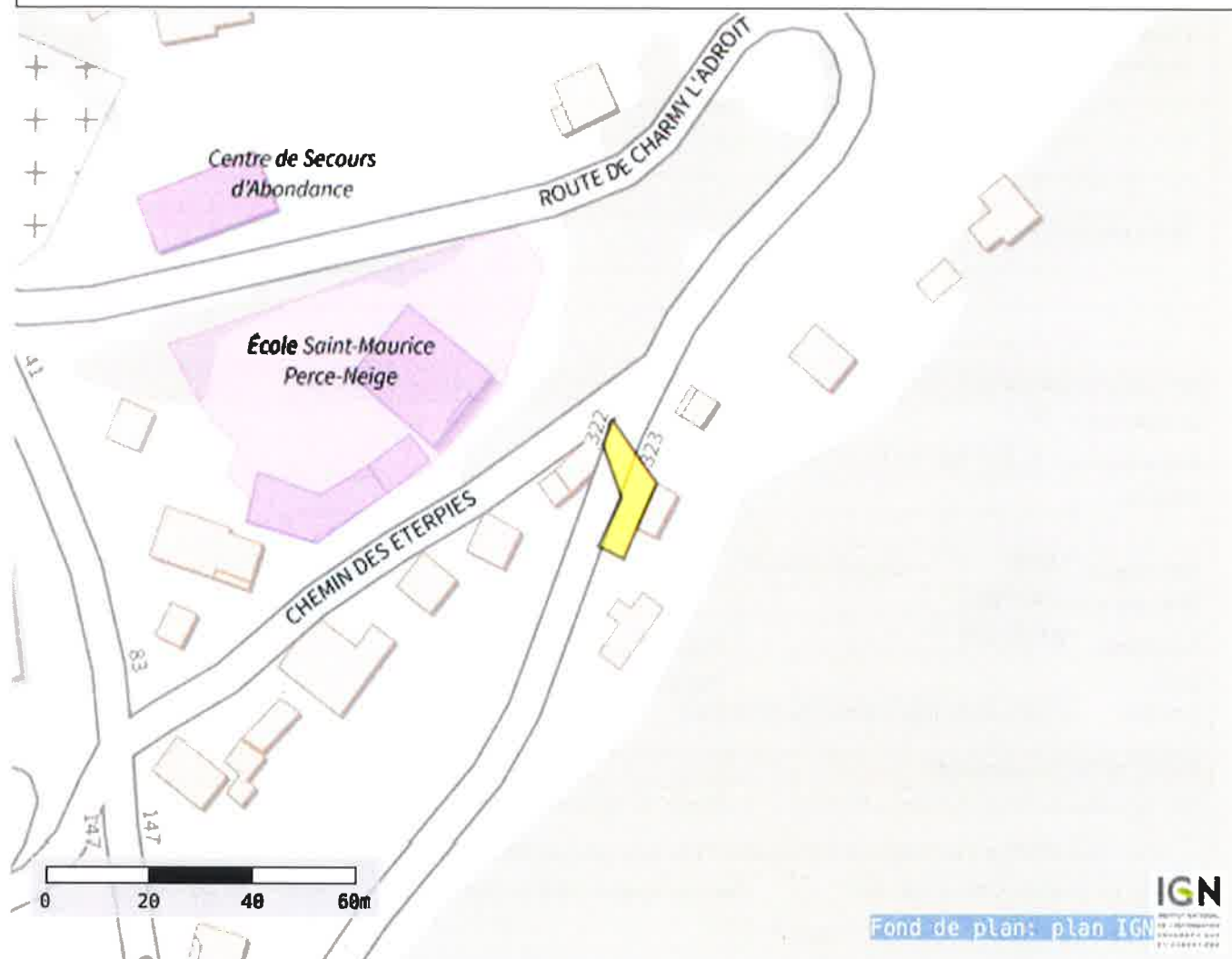
Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Paul GIBARD-DES PRAULEX



Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2026022701196P



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

986574.4153874244

6582105.768102094

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

6,72309355439233 46,27829745484183
6,72306971254352 46,27825419890797
6,72311888636182 46,27816498340994
6,72305928173978 46,27808362082163
6,72312484684448 46,27806263647219
6,72320680323560 46,27819034483710
6,72309355439233 46,27829745484183

(PlanDetail_Protys_v1.01)